

## Document d'informations clés

### Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

### Produit

**GARANCE ÉQUILIBRE ET SOLIDAIRE – Parts U (Code Isin : FR0013202298)**

OPCVM géré par Indép'AM [www.indepam.fr](http://www.indepam.fr)

Appelez le 01.53.25.22.00 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers est chargée du contrôle d'Indép'AM en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Document clé en date du 30/12/2022

### En quoi consiste ce produit ?

#### Type

FIA à vocation générale de type fonds de fonds et à investissements diversifiés

#### Objectifs

Il a pour objectif de surperformer son indicateur de référence, calculé dividendes et coupons réinvestis, composé à 10% €ster capitalisé (code Bloomberg : BNPIESTC Index) + 50% ICE BofAML 5-7 Year All Euro Government Index (E3AS) + 40% Morningstar Eurozone 50 NR EUR (code Bloomberg : MSG50EN), publiés par la BCE, Intercontinental Exchange et Morningstar sur la durée de placement recommandée qui est supérieure à 4 ans.

Le FIA est un fonds de fonds. Sa stratégie vise à constituer un portefeuille diversifié correspondant à une allocation tactique optimale en termes de rendement et de risque eu égard aux anticipations du gérant en matière de prévisions macro-économiques et d'analyse technique et financière du prix des actifs et des marchés, tout en prenant en compte des critères ESG. Ce Fonds ne vise pas la réplique d'indice. Il adopte un style de gestion active. La classification du fonds est « Article 8 » au regard du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ». Les informations complémentaires sont disponibles dans le prospectus du fonds et sur le site Internet de la société de gestion. Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Le pourcentage d'alignement Taxonomie est de 0%.

Le FIA est un fonds solidaire au sens du 1° de l'article L.131-1-2 du Code des assurances.

Les investissements solidaires du fonds sont constitués de 5 à 10% de l'actif net investis en titres d'Entités agréés ou assimilés ESUS (Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale) au sens de l'article L. 3332-17-1 du Code du travail. Le fonds a pour objectif d'obtenir le label Finansol – Label de la finance solidaire – avant le 30/06/2023.

Le portefeuille est investi en :

- Actions ou parts d'OPC. Le FIA investi au minimum 30% de l'actif net en OPCVM ou FIA à vocation générale, professionnels ou non, français et/ou européens ou répondant aux quatre critères de l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier, y compris ceux de la société de gestion du Fonds ou de son groupe.
- Titres de créances, instruments du marché monétaire. Le FIA pourra investir jusqu'à 70% de son actif net en titres de cette nature dont l'émetteur est noté, BB- ou mieux à l'achat (norme Standard & Poor's), ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion. La note retenue est la deuxième meilleure des notes attribuées par Standard & Poor's, Moody's, Fitch, et la Société de gestion. Le Fonds peut investir dans des titres notés uniquement par la Société de gestion.

Sont proscrits les investissements directs dans des obligations émises par des entreprises dont plus de 50% de l'activité est liée au Charbon selon les données de la Global Coal Exit List, ou impliquées dans la fabrication, le commerce et le stockage de mines antipersonnel et de bombes à sous-munitions qui sont contraires à la convention d'Ottawa et au traité d'Oslo, ou qui produisent ou commercialisent des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri.

Par ailleurs, tout investissement direct dans des titres émis par un Etat ou un émetteur situé dans un Etat non coopératifs en matière d'échange d'informations fiscale, ou inscrit sur la liste « grise » ou « noire » du GAFI est proscrit.

- Actions ou autres titres de capital. Le FIA peut investir jusqu'à 10% maximum de son actif net en actions ou autres titres de capital de sociétés agréées ou assimilées ESUS.
- Dérivés et produits à dérivés intégrés. Le FIA utilise des instruments dérivés négociés sur un marché réglementé : futures et options sur actions, devises, taux, matières premières, et sur indices de même nature. Il peut investir jusqu'à 10% maximum de son actif net en obligations convertibles de sociétés agréées ou assimilées ESUS.
- Billet à ordre. Le FIA peut investir jusqu'à 10% de son actif en billet à ordre émis par une entité agréée ou assimilée ESUS au sens de l'article L. 3332-17-1 du Code du travail. Il est utilisé uniquement à des fins d'investissement solidaire.

Pour la gestion de ses liquidités, le gérant pourra effectuer des dépôts et emprunts d'espèces.

L'exposition géographique des investissements est au minimum de 80% sur les pays de l'OCDE soit maximum 20% de hors OCDE.

#### Investisseurs de détail visés

Part destinée à tous souscripteurs, plus particulièrement à une clientèle d'investisseurs professionnels et qualifiés tels que définis par le Code Monétaire et Financier

**Durée de vie** Ce FIA a été initialement créé le 25/05/2007 pour une durée de 99 ans.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

|                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|----------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Indicateur de risque | <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px 10px;">1</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px 10px;">2</div> <div style="background-color: #cccccc; border: 1px solid black; padding: 2px 10px;">3</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px 10px;">4</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px 10px;">5</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px 10px;">6</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px 10px;">7</div> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-between; margin-top: 5px;"> <span>← Risque le plus faible</span> <span>Risque le plus élevé →</span> </div> |
|                      |  <p><i>L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 4 ans.</i></p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne du fait de sa politique d'investissement qui l'autorise notamment à s'exposer aux marchés actions dans une fourchette de 0% à +80%, au risque de change jusqu'à 30% de son actif net et aux marchés de taux dans une fourchette de sensibilité de 0 à 7, avec un effet de levier au plus égal à 2 fois l'actif net.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer, sur les marchés, il est probable que la capacité du fonds à vous payer en soit affectée.

### Risques importants pour le Fonds non pris en compte dans l'indicateur :

**Risque de crédit :** Il représente le risque de défaut ou de dégradation soudaine de la qualité d'un émetteur. Dans ces cas, la valeur des titres émis par cet émetteur et donc de la valeur liquidative du fonds pourra diminuer.

**Risque lié aux impacts des techniques telles que des produits dérivés :** Il représente le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré et/ou négociés sur un marché réglementé.

**Risque de contrepartie :** Il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis du Fonds.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Toutefois, vous bénéficiez peut-être d'un système de protection des consommateurs (voir la section « Que se passe-t-il si nous ne sommes pas en mesure d'effectuer les versements ? »). L'indicateur présenté ci-dessus ne tient pas compte de cette protection.

### Investissement unique

| Investissement                | 10000 euros                                                 |          |          |                                             |
|-------------------------------|-------------------------------------------------------------|----------|----------|---------------------------------------------|
| Scénarios                     |                                                             | 1 an     | 2 ans    | 4 ans<br>(Période de détention recommandée) |
| <b>Scénario de tensions</b>   | <i>Ce que vous pouvez obtenir après déduction des coûts</i> | 6 208 €  | 6 225 €  | 4 983 €                                     |
|                               | <i>Rendement annuel moyen</i>                               | -37,92%  | -21,10%  | -15,98%                                     |
| <b>Scénario défavorable</b>   | <i>Ce que vous pouvez obtenir après déduction des coûts</i> | 8 689 €  | 8 120 €  | 7 321 €                                     |
|                               | <i>Rendement annuel moyen</i>                               | -13,11%  | -9,89%   | -7,50%                                      |
| <b>Scénario intermédiaire</b> | <i>Ce que vous pouvez obtenir après déduction des coûts</i> | 9 885 €  | 9 760 €  | 9 513 €                                     |
|                               | <i>Rendement annuel moyen</i>                               | -1,15%   | -1,21%   | -1,24%                                      |
| <b>Scénario favorable</b>     | <i>Ce que vous pouvez obtenir après déduction des coûts</i> | 11 203 € | 11 686 € | 12 309 €                                    |
|                               | <i>Rendement annuel moyen</i>                               | 12,03%   | 8,10%    | 5,33%                                       |

### Scénarios de performance

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 1 an, en fonction des différents scénarios, en fonction que vous investissiez 10 000 euros.

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où le fonds ne pourrait pas vous payer.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

### Que se passe-t-il si Indép'AM n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Votre investissement est réalisé dans un organisme de placement collectif. Les actifs du fonds sont garantis par le dépositaire de l'OPC. Le défaut de la société de gestion n'influera pas sur la valeur de votre investissement qui restera disponible auprès du dépositaire BNP Paribas. Merci de vous référer au prospectus du fonds pour les coordonnées du dépositaire.

### Que va me coûter cet investissement ?

La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000 EUR. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

#### Coûts au fil du temps

| Investissement de 10000 EUR                                |                           |                            |                                                   |
|------------------------------------------------------------|---------------------------|----------------------------|---------------------------------------------------|
| Scénarios                                                  | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 2 ans | Si vous sortez à la fin de la période recommandée |
| Coûts totaux                                               | 99,10 €                   | 201,17 €                   | 414,78 €                                          |
| Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an | 0,99%                     | 0,98%                      | 0,96%                                             |

#### Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée ;
- la signification des différentes catégories de coûts.

#### Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an

|                   |                                      |         |                                                                                                                                                                                                                     |
|-------------------|--------------------------------------|---------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Coûts ponctuels   | Coûts d'entrée                       | 5 %     | L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez ; il se pourrait que vous payiez moins.                                              |
|                   | Coûts de sortie                      | 5 %     | L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance. Il s'agit du montant maximal que vous paierez ; il se pourrait que vous payiez moins.                                      |
| Coûts récurrents  | Coûts de transaction de portefeuille | -0,039% | L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.                                                                                                        |
|                   | Autres coûts récurrents              | 0,92%   | L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements et les coûts présentés à la section II.                                                                                        |
| Coûts accessoires | Commissions liées aux résultats      | 0,11%   | L'incidence des commissions liées aux résultats. Nous prélevons cette commission sur votre investissement si le produit dépasse son indice de référence dans les conditions détaillées dans le prospectus du fonds. |

### Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

#### Période de détention recommandée : 4 ans

Les souscriptions et rachats sont reçus et centralisés par BNP PARIBAS au plus tard à 12h30 le jour de banque ouvré correspondant à la date d'établissement de la valeur liquidative sur la base de laquelle ils seront exécutés. Le règlement afférent interviendra en J+2 ouvrés.

### Comment puis-je formuler une réclamation ?

Les réclamations peuvent être adressées par email à l'adresse [reclamation@indepam.fr](mailto:reclamation@indepam.fr) ou par courrier à l'adresse du siège social de la société. Indép'AM mettra tout en œuvre pour répondre dans les plus brefs délais et au maximum dans les deux mois suivants la réception de votre demande. En cas de désaccord avec la réponse ou la solution qui vous a été apportée, vous avez la possibilité de vous adresser au : Médiateur de l'AMF Autorité des marchés financiers - 17 place de la Bourse 75082 PARIS CEDEX 02 - <http://www.amf-france.org>

### Autres Informations Pertinentes

Les informations et publications réglementaires du fonds sont disponibles sur le site internet [www.indepam.fr](http://www.indepam.fr) Rubrique Fonds.